

## Déclaration liminaire au conseil d'administration de l'AEFE du 25 juin 2024

Monsieur le président,  
Madame la directrice générale,  
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

L'ordre du jour du conseil d'administration du 25 juin 2024 dit beaucoup de notre pouvoir d'administrateurs. Près de 80% des points proposés concernent des situations locales et non des enjeux d'ensemble. De surcroît, les situations locales détaillées en séance ne sont pas systématiquement les plus critiques. Certes, elles nécessitent le vote du conseil d'administration pour engager ou arbitrer des engagements de l'AEFE ; mais elles révèlent aussi que notre analyse et notre vote d'administrateurs sont bien peu mobilisés sur les choix stratégiques, sur la vision d'ensemble. L'AEFE fait vivre un conseil d'administration technique, juridique mais s'appuie peu sur ses administrateurs pour améliorer notre réseau, poursuivre ensemble les défis stratégiques, de la qualité, de l'inclusivité, de l'attractivité. Nos sièges en tant que parents, organismes gestionnaires mais aussi vos sièges en tant que personnels sont avant tout des symboles de représentation des parties prenantes du réseau, mais ne constituent pas des leviers d'actions pour coconstruire des choix. Notre attention d'administrateurs est ainsi largement détournée du cœur des sujets éducatifs et de gestion de l'enseignement français à l'étranger. Comment se satisfaire d'une instance décisionnelle qui s'empare si peu du cœur de métier de l'organisation qu'elle administre ?

Peut-être faut-il chercher ailleurs le cœur battant de nos préoccupations de parents ? Il doit bien exister, quelque part, des ateliers sur le financement du réseau, un groupe de travail sur les bourses scolaires, un séminaire de refonte du modèle de gouvernance conventionné, des commissions thématiques préparatoires à nos séances de conseil d'administration, ou de simples points d'échanges sur les travaux en cours, comme par exemple l'introduction d'une prime informatique ? Nous peinons à trouver les bons canaux pour mettre les sujets les plus saillants à l'agenda. Dans une telle situation, les questions diverses présentées en amont du conseil d'administration, décriées pour leur volume écrasant, sont un espace aux prises avec les sujets prioritaires du réseau : orientation des élèves et reconnaissance internationale du BFI, harcèlement, école inclusive, frais de scolarité, projets immobiliers, responsabilité juridique des associations de parents d'élèves, concurrence entre établissements du réseau... Ces questions diverses ne font pas obstruction au fonctionnement du conseil d'administration, parfois réduit à une chambre d'enregistrement, elles poursuivent un objectif d'intrusion dans le vif du rôle d'un administrateur, à savoir, et vous reconnaîtrez aisément la source de l'extrait suivant :

« 1° D'assurer, en faveur des enfants français établis hors de France, les missions de service public relatives à l'éducation.

2° De contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers.

3° De contribuer, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture françaises.

4° D'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement dans les classes maternelles et élémentaires, dans le second degré et dans le supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité.

5° D'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation, du ministre chargé des affaires étrangères et du ministre chargé de la coopération.

6° De veiller au respect des principes de l'école inclusive envers les élèves à besoins éducatifs particuliers.

7° De contribuer prioritairement à la formation de personnels exerçant ou ayant vocation à exercer dans les établissements d'enseignement français à l'étranger ainsi que de personnels exerçant dans les systèmes éducatifs étrangers au titre de la mission de coopération éducative définie au 2°, dans le cadre de programmes de formation dispensés, sauf exception dûment motivée, en langue française ou portant sur le français.

8° De conseiller les promoteurs d'initiatives en vue de la création d'un établissement d'enseignement français dans la conduite de leur projet d'homologation.

9° D'instruire les dossiers de demande de garantie de l'État pour financer l'acquisition, la construction et l'aménagement des locaux d'enseignement.

10° D'être un laboratoire d'innovation pédagogique pour l'éducation nationale, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues. »

Nous invitons donc à une petite révolution de notre rôle d'administrateurs, à réorienter vers les enjeux-objets clefs de l'AEFE. Si nous avons la possibilité d'agir, nous aimerions adopter une démarche design, trouver des solutions à partir des besoins du terrain. Nous partageons ici deux illustrations de nos difficultés récurrentes à réconcilier les fonctionnements actuels avec les besoins des acteurs du réseau.

Besoin des élèves et des familles bien sûr. Concernant l'aide à la scolarité, la FAPEE se félicite du retour de la CPS à deux points et de la fongibilité des lignes de crédit des bourses scolaires et AESH, mais il est devenu impossible d'obtenir une réponse aux questions que nous portons sur le pilotage du système. Plusieurs établissements n'ont toujours pas reçu de versement pour les bourses 2023-2024, les mettant dans des situations financières difficiles. L'absence de réponses concernant le versement des bourses AESH est, elle-aussi, à déplorer, alors qu'elle concerne directement des familles dont la situation est déjà délicate. Sans retour à nos sollicitations demandant la mise en place d'un groupe de travail sur l'évolution de l'aide à la scolarité, la FAPEE a organisé un webinaire qui a été dense en pistes de réflexion : tous les acteurs sont prêts à travailler ensemble pour concilier budget non extensible et pérennisation d'un système juste d'aide à la scolarité.

Besoin des établissements bien évidemment. La rigidité de la convention actuelle, répond mal à la diversité des situations des établissements et à la prise en compte des contextes locaux ; elle peut exposer les parents gestionnaires à des situations de forte contorsion juridique, les contraindre parfois à des déconventionnements non souhaités ; elle peut mettre en péril les établissements. Malgré l'absence de chantier de refonte de la convention type mené par l'AEFE, la FAPEE et ses organismes gestionnaires continuent à défendre et faire vivre un mode de gouvernance, complexe et performant, dont nous connaissons déjà depuis longtemps les besoins d'évolution – jusqu'à quand ?

Comme souvent, et les consultations sur l'enseignement français à l'étranger l'ont une nouvelle fois illustré, il est bien plus aisé de s'accorder sur une cible que de concrétiser la mise en œuvre d'un changement. Et si l'heure n'est plus à la consultation et l'élaboration d'une feuille de route mais à la conduite du changement, nous sommes alors dans la phase la plus ardue. Nous ne pouvons améliorer la qualité de notre offre éducative sans travail collaboratif, sans communication à 360°, sans ouverture d'esprit sur les autres systèmes éducatifs, en premier lieu au sein de cette instance. Nous rêvons encore d'une AEFE créatrice de solutions et non administratrice d'injonctions.

Je vous remercie.

Hugo Catherine  
Président, pour la FAPEE.